



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Commission scolaire des Phares

Un budget de 92,3 millions \$ pour 2004-2005

Rimouski, le 29 juin 2004 – Le Conseil des commissaires a adopté le budget de l'année 2004-2005 de la Commission scolaire des Phares lors de sa séance du 28 juin 2004 tenue à Mont-Joli. Le nouveau budget est de l'ordre de 92,3 millions \$, soit 86,3 millions \$ pour les opérations et 6 millions \$ pour l'investissement.

Un déficit d'exercice de 70 204 \$, attribuable au secteur des jeunes, est prévu. Par ailleurs, les écoles et les centres de formation ont un budget équilibré.

Une diminution d'élèves jeunes de 2,25% est prévue pour l'année 2004-2005. Les écoles de la Commission scolaire accueilleront donc 9 911 élèves au préscolaire, au primaire et au secondaire, comparativement à 10 137 élèves en 2003-2004. Les centres de formation professionnelle accueilleront 722 élèves équivalents à temps complet et 409 élèves équivalents à temps plein s'inscrivent en formation générale des adultes.

La baisse de clientèle des jeunes est l'un des principaux éléments pris en considération dans la préparation du budget. Un autre facteur important est l'indexation de 2,77% pour les contrats de transport.

Quant au budget d'investissement de 6 millions \$, il a considérablement augmenté par rapport à celui de l'année précédente. Cette augmentation est en très grande partie due à une subvention de 2 851 000 \$ pour l'agrandissement du Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis. Un investissement de plus de 700 000 \$ est également prévu pour l'achat de manuels scolaires. En outre, une somme de plus d'un million \$ sera consacrée à la réalisation de divers travaux d'amélioration et de transformation des bâtiments dont la démolition de la résidence de l'école Saint-Rémi de Price, la réfection des toitures des écoles La Rose-des-Vents, de Pointe-au-Père, et Lévesque, de Saint-Donat, et l'amélioration des aires de jeux des écoles primaires.

Les revenus de taxation perçus par la Commission scolaire des Phares demeureront sensiblement les mêmes qu'en 2003-2004 pour se situer à

8,5 millions \$. Le taux maximum de la taxe scolaire demeure fixé à 35 cents du 100 dollars d'évaluation uniformisée pour l'année 2004-2005.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, se dit très satisfait du budget établi en ce sens qu'il garantit des services éducatifs de qualité à l'ensemble des élèves du territoire. « *Pour l'année 2004-2005, les services à la clientèle seront préservés à leur niveau actuel, ils seront même augmentés pour les élèves en difficulté. De façon globale, on peut même considérer que les services aux élèves sont en augmentation per capita puisque le niveau de services demeure le même alors que la clientèle est en légère diminution* », conclut monsieur Tudeau.

-30-

Source : Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-1880, poste 2574